

N°NUMERO ACTE DU CONSEIL MUNICIPAL**DÉLIBÉRATION N°DL20250100 DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 20/06/2025 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h42) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h57) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h05) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à partir de 22h42)

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h57)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 00h05)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE DE RESTAURATION DU LYCÉE CLAUDE LEBOIS AU BÉNÉFICE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE LA CROIX-BERTHAUD

Mme Florence VANELLE expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond souhaite reconduire le partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes afin que les élèves des écoles (maternelle et élémentaire) de la Croix-Berthaud soient accueillis au restaurant du lycée Claude Lebois pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027.

Depuis 2013, la commune de Saint-Chamond conventionne avec la région et le lycée Claude Lebois pour cet accueil au restaurant du lycée. En effet, la proximité des écoles avec le lycée permet un accès direct à l'espace de restauration et évite un déplacement en bus sur les restaurants scolaires. Cette proximité permet aux enfants de bénéficier d'un temps d'animation conséquent après le repas favorisant une pause méridienne de qualité. Le lycée Claude Lebois peut accueillir jusqu'à 150 enfants, ce qui permet de couvrir l'intégralité du besoin de nos deux écoles actuellement.

La convention en annexe, définit les conditions administratives et financières relatives à la mise à disposition du service de restauration du lycée Claude Lebois, Etablissement Public Local d'Enseignement (EPLE) situé 8 boulevard Alamagny à Saint-Chamond et sous la responsabilité de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Elle prendra effet le 1^{er} septembre 2025 et se terminera le 31 août 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention de mise à disposition du service de restauration du lycée Claude Lebois à Saint-Chamond, entre la Région Auvergne Rhône-Alpes, la commune de Saint-Chamond et le lycée Claude Lebois, pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027, au bénéfice des écoles publiques (maternelle et élémentaire) de la Croix-Berthaud,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 011, article 6042.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 02/07/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne